



Romilly-sur-Seine

Hôtel de Ville – 1 rue de la Boule d'Or – BP 154 – 10105 Romilly-sur-Seine

Tél. : 03 25 39 43 80 Fax : 03 25 39 43 81 - www.ville-romilly-sur-seine.fr

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE dossier de demande de subvention Programmation 2012

1 Qu'est-ce que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ?

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale porte l'ensemble des projets locaux de cohésion et de promotion sociales, mis en œuvre, en direction des habitants des quartiers reconnus comme prioritaire.

Le quartier ainsi concerné, a été redénommé récemment, par délibération du Conseil Municipal, le 23 juin dernier, quartier « des LUMIERES » (anciennement dit « le Nouveau Romilly »). Cette nouvelle appellation accompagne ainsi la transformation du quartier, entreprise avec le Programme de Rénovation Urbaine.

A travers l'appel à projets annuel, la Ville de Romilly-sur-Seine soutient les porteurs de projets contribuant au développement du quartier des LUMIERES.

Dans ce cadre, l'Etat via l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (Acsé) est susceptible de cofinancer les actions.

Le C.U.C.S. a pour objectif d'offrir, à chaque habitant, les moyens d'être citoyen et acteur de l'évolution urbaine du quartier, de contribuer à la mixité urbaine et sociale et à la qualité de la vie, de lutter contre toutes les discriminations et de promouvoir l'égalité des chances.

Pour bénéficier d'un financement au titre de ce dispositif, le projet présenté devra répondre à l'une des différentes priorités d'actions, identifiées dans le cadre des thématiques prioritaires arrêtées par l'État et la commune de ROMILLY-SUR-SEINE :

- L'accès à l'emploi et le développement économique,
- La réussite éducative et l'égalité des chances,
- La citoyenneté et prévention de la délinquance,
- La santé.

2 Note de cadrage – APPEL A PROJETS 2012

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été prorogé par avenant, signé par l'État et la collectivité, jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour l'année 2012, les axes stratégiques de l'appel à projet 2011 sont reconduits sur les champs thématiques rappelés ci-dessus.

Pour élaborer votre projet, nous vous invitons à télécharger le guide d'information sur le site Internet de la Ville et à vous rapprocher du service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine :

- Laurence RENAULT D'AGOSTINO, responsable du service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine
Tél. : 03 25 25 82 16
Courriel : lrenault@mairie-romilly-sur-seine.fr
- Sylvie THOMAS - Assistante
Tél. : 03 25 25 82 46
Courriel : stthomas@mairie-romilly-sur-seine.fr

L'ensemble des documents relatifs à l'appel à projets 2012 du CUCS sont téléchargeables sur le site Internet de la Ville de Romilly-sur-Seine :

www.ville-romilly-sur-seine.fr

3 Informations pratiques pour renseigner les dossiers de demande de subventions

Toutes les associations, les bailleurs, les établissements publics et les structures municipales qui souhaitent proposer un/ ou des projets dans le cadre de la programmation 2012 du CUCS, doivent remplir, pour chaque action envisagée, un dossier de demande de subvention qui sera instruit conjointement par les services de l'Etat, et de la Ville.

Pour être instruit, ce dossier doit être :

- renseigné de manière claire et précise,
- et complet.

Les demandes de subvention seront liées au financement d'actions spécifiques (pouvant comprendre les frais dédiés au fonctionnement de l'association). En sont exclus, les financements imputables en section d'investissement (acquisition immobilière,...), et les financements liés à des manifestations évènementielles.

a. Après de la Ville de Romilly-sur-Seine :

Le Service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine de la ville vous demande de retourner une fiche de synthèse de chaque action. Chaque dossier sera alors présenté devant la commission thématique partenariale.

b. Après de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations :

Le dossier de demande de subvention de l'Etat/Acsé, instruit par la DDCSPP, reste identique à celui des années précédentes. Il est accessible sur le site POLIVILLE : <http://poliville-ws.aquarary.com>

c. Pour Les actions financés en 2011 et reconduites en 2012 :

Pour les actions reconduite en 2012, les porteurs de projets devront obligatoirement, avant de les saisir sur le site POLIVILLE, faire parvenir le bilan de l'action de l'année 2011 au Service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine et le transmettre ensuite à la DDCSPP. Ce bilan est indispensable pour l'instruction du renouvellement de l'action en 2012.

d. Production de documents administratifs :

Les porteurs de projets doivent obligatoirement transmettre à la DDCSPP et au Service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine de la ville les documents suivants :

- Fiche n° 1.1 et 1.2 : présentation de votre association,
- Fiche n° 2 : budget prévisionnel de votre association,
- Fiche n° 4.1 et 4.2 : attestations sur l'honneur,
- 2 RIB,
- La composition du bureau,
- Le rapport d'activité et le rapport financier approuvé

Les porteurs de projets ayant déjà bénéficié de financements de l'État, et de la collectivité, doivent être à jour dans la production des différentes pièces justificatives liées à l'utilisation de ceux-ci (bilan, compte de résultat, rapport et lettre d'alerte ou d'observation sur la gestion de l'association, procès verbaux des assemblées générales ou des conseils d'administration.) pour bénéficier de nouvelles subventions.

Je vous rappelle que pour toute action subventionnée par la collectivité et l'Etat/Acsé, un bilan doit être fourni, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention(s) a (ont) été attribuée(s), en année civile.

Pour les dossiers déposés selon un calendrier scolaire, ce délai est de 3 mois.

Tous les dossiers de demande de subvention, quel que soit le financeur sollicité, devront parvenir impérativement à la Ville de Romilly-sur-Seine AVANT LE 25 NOVEMBRE 2011.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé.

4 Calendrier et modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention

a. Pour le déroulement de la programmation 2012, le calendrier est le suivant :

| date | |
|-----------------------------------|--|
| 20 octobre 2011 | Lancement de l'appel à projets |
| du 24 octobre au 25 novembre 2011 | Rencontres individuelles les mardis matin, sur rendez-vous, avec le Service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine |
| 8 novembre 2011 | Ouverture du site « POLIVILLE » par la DDCSPP |
| 25 novembre 2011 | Date limite de dépôt des dossiers au Service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine de la ville de Romilly-sur-Seine Attention : tout dossier incomplet et/ou transmis hors délai ne pourra en aucun cas être pris en compte dans le cadre de la programmation budgétaire. |
| Du 25 novembre au 2 décembre 2011 | Période de l'instruction des dossiers par le Service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine Transmission, après vérification des pièces, des dossiers à la DDCSPP |
| Le 5 et 8 décembre 2011 | Commissions thématiques avec les porteurs de projets, la DDCSPP, la Sous-préfecture, les élu-e-s de la collectivité locale |
| | Période d'instruction complémentaire des dossiers recevables et incomplets |
| 31 décembre 2011 | Fermeture du site « POLIVILLE » par la DDCSPP, pour la première session |
| Fin février 2012/début mars 2012 | Groupe Inter-Services de l'Etat |
| | Notification de la décision d'attribution ou de refus par l'Etat/Acsé. |
| Mars 2012 | Conseil Municipal pour validation définitive de la programmation budgétaire CUCS 2012 |
| | Notification d'attribution ou de refus par la ville |
| | Envoi des conventions aux organismes bénéficiaires de la subvention à retourner au service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine, le plus rapidement possible après signature, pour versement de la subvention (en partie ou totalement). |

b. Modalités de dépôt des dossiers :

Les dossiers de demande de subvention "CUCS 2012" (Ville / Etat) **devront être adressés au Service Cohésion Sociale/Rénovation Urbaine avant le 25 novembre 2011.**

- par courriel à l'adresse suivante :
Irenault@mairie-romilly-sur-seine.fr
- **et par voie postale** à l'adresse suivante:
Ville de Romilly-sur-Seine
Service Cohésion Sociale/rénovation Urbaine
1 rue de la Boule d'Or – BP 154
10100 ROMILLY-SUR-SEINE

Le guide de l'Appel à Projets 2012 sera téléchargeable sur le site Internet de la Ville :